

***FICHE D'INFORMATION SUR LA  
DIVERSION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES***

Mise à jour  
Décembre 2024

***metro***

## Informations prospectives

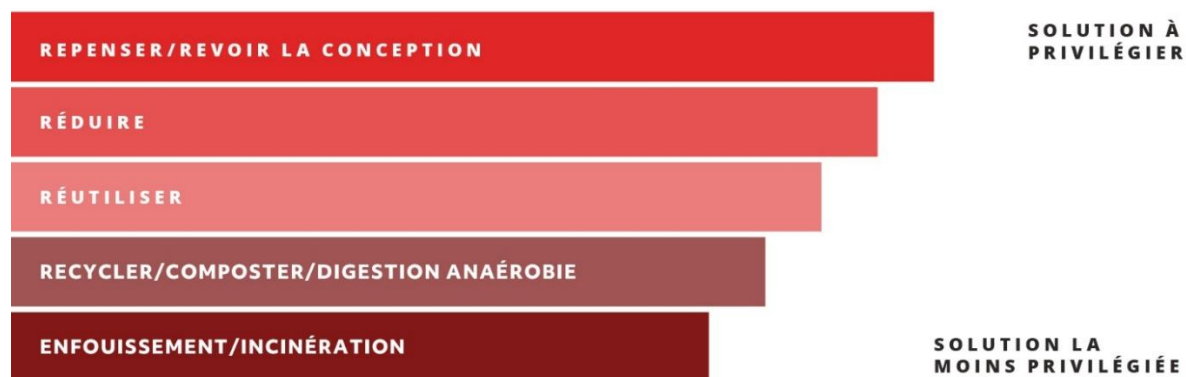
Nous avons utilisé, dans la présente fiche d'information, diverses expressions qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans le présent rapport qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. L'usage du temps futur ainsi que les expressions « anticiper », « avoir l'intention » « s'attendre à » et autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans la présente fiche d'information font référence à des hypothèses sur les industries alimentaire et pharmaceutique au Canada, l'économie en général, ainsi que notre plan d'action 2025 et notre [plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026](#). Ces déclarations prospectives ne donnent pas de garantie quant à la performance future de METRO et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte qu'elles ne se réalisent pas. Nous croyons que nos déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication du présent document et qu'elles représentent nos attentes. METRO n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues dans la présente fiche d'information, sauf si cela est requis par la loi.

## Introduction

En tant que chef de file dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie au Québec et en Ontario, METRO reconnaît sa responsabilité de contribuer à l'amélioration du système de recyclage et à l'économie circulaire. C'est pourquoi METRO a établi des objectifs de performance et des mesures pour réduire la production de matières résiduelles et améliorer la gestion au sein de ses propres activités ainsi que dans sa chaîne d'approvisionnement. Nous reconnaissons la nécessité de collaborer avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour saisir les opportunités de repenser nos déchets.

Notre approche en matière de gestion des matières résiduelles est guidée par le système de certification [Total Resources Use and Efficiency \(TRUE\)](#), [Zero Waste International Alliance \(ZWIA\)](#) et la hiérarchie zéro déchet, présentée ci-dessous.

## Hiérarchie zéro déchet



METRO a pour ambition d'optimiser la hiérarchie zéro déchet dans ses activités de gestion des matières résiduelles, en mettant l'accent sur la réduction, la réutilisation et le recyclage/compostage.

## **Section 1 : Nos cibles de diversion des matières résiduelles**

Notre ambition est d'éviter d'acheminer les matières résiduelles générées par nos activités vers les sites d'enfouissement dans la perspective que nos établissements atteignent zéro déchet. Le zéro déchet à l'enfouissement ou à l'incinération est défini par le système de certification TRUE et le ZWIA comme étant : « 90% ou plus de matières résiduelles produites dans nos installations qui seront redirigées dans des filières de récupération ».

METRO vise à atteindre le zéro déchet dans ses établissements tels que ses magasins et ses centres de distribution et de production (CD) et l'objectif suivant a été fixé dans le [plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026](#) : Améliorer le taux de diversion moyen des établissements par rapport à 2020. Pour cela, les objectifs des magasins et des CD sont les suivants :

### **Magasins d'alimentation corporatifs et franchisés :**

- Atteindre zéro déchet pour 25 % des magasins
- Atteindre un taux de diversion entre 80 % et 89 % pour 25 % des magasins
- Tous les magasins devront atteindre un taux de diversion minimal de 50 %

### **Centres de distribution et de production :**

- Atteindre zéro déchet

## **Section 2: Notre impact**

En tant que détaillant de produits alimentaires et de pharmacie, METRO s'engage à minimiser la production de déchets et à atténuer les impacts environnementaux et sociaux associés à l'ensemble de ses activités. METRO a de nombreux intrants, activités internes et extrants qui entraînent la production de déchets, ce qui nécessite une saine gestion afin d'atténuer les impacts liés à la production de matières résiduelles.

### **2.1 Production des matières résiduelles**

Les intrants engendrant des matières résiduelles et nécessitant une gestion résultent de nos activités d'achat, dans lesquelles la gestion des déchets s'effectue en amont et au sein de METRO :

- **L'achat de nos produits commercialisables.** METRO achète des produits alimentaires, de pharmacie et d'autres biens d'utilisation courante pour les vendre dans ses magasins et pharmacies, ainsi que des matières premières pour les utiliser dans ses centres de production. Les matières résiduelles produites en amont sont générées là où ces produits sont cultivés, transformés et/ou fabriqués. En outre, les produits que nous achetons génèrent leurs propres déchets d'emballage tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui entraîne des pratiques de gestion des matières résiduelles en amont de notre organisation. Au final, ces produits sont livrés à METRO - soit directement aux magasins, soit à nos CD - et doivent être manipulés et gérés au sein de notre organisation. De cette manière, les produits, leur emballage secondaire et leur emballage tertiaire deviennent des intrants qui doivent être gérés par METRO.
- **Achat d'emballages alimentaires.** Pour ses propres produits de marques privées, METRO achète des emballages alimentaires afin de les mettre en marché. Les matières résiduelles en amont résultent de la fabrication et de la production des emballages alimentaires achetés. Une fois que l'emballage alimentaire est livré à METRO, lui-même livré avec un emballage de

transport supplémentaire, ce dernier est considéré comme un intrant dans notre activité qui nécessite une gestion par METRO.

Nos activités internes génèrent également des matières résiduelles et nécessitent une gestion par notre organisation:

- **Réception des produits.** Les produits vendables en provenance de nos fournisseurs arrivent sur nos sites METRO (CD ou magasins directement) et doivent être dépourvus de leur emballage de transport afin d'être prêts à être entreposés, transportés ou vendus. Il arrive que nos sites reçoivent des produits invendables qui doivent être gérés de manière responsable par METRO.
- **Transport des produits.** Lorsque les produits sont expédiés de nos CD vers notre réseau de magasins de détail, un emballage de transport est ajouté à celui du produit afin de garantir un transport sécuritaire et de préserver la qualité de nos produits. Comme indiqué précédemment, une fois que nos produits arrivent dans les magasins pour y être vendus, l'emballage de transport et tout autre emballage supplémentaire doivent être retirés pour que le produit puisse être entreposé et vendu en magasins.
- **Entreposer les produits (inventaire).** Malgré les efforts de gestion de l'inventaire visant à réduire les pertes et gaspillage alimentaires, ces derniers ont dépassé leur date « meilleur avant » ou sont endommagés.
- **Production alimentaire.** METRO dispose d'un réseau de trois (3) centres de production qui fabriquent des produits alimentaires destinés à la vente. Les magasins METRO préparent également des aliments dans différents départements. Au cours des processus de production alimentaire, des déchets alimentaires sont produits et doivent être réduits et gérés efficacement par METRO.

Enfin, la vente de nos produits génère elle aussi des matières résiduelles qui nécessitent une gestion en aval de notre organisation :

- **Vente de nos produits.** Nous vendons à notre clientèle des produits alimentaires, de pharmacie et leurs emballages. En aval de nos opérations, notre clientèle, qui est également les consommatrices et consommateurs de nos produits, peut générer des matières résiduelles supplémentaires. Elles proviennent de l'emballage des produits et de tout produit alimentaire ou de pharmacie non consommé.

## 2.2 Gestion des matières résiduelles

En raison de son rôle dans la chaîne d'approvisionnement des produits alimentaires et de pharmacie, METRO influence la production de matières résiduelles en amont, au sein de ses propres opérations, et en aval. METRO joue ainsi un rôle clé dans la gestion efficace des matières résiduelles générées dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Voici quelques domaines dans lesquels METRO joue un rôle actif dans la réduction et la gestion de ses matières:

- **Plastique à usage unique dans nos activités.** METRO s'engage à réduire l'utilisation du plastique à usage unique. Veuillez vous référer à la section Emballages et imprimés de notre [rapport de responsabilité d'entreprise 2024](#) pour plus de détails sur nos efforts visant à réduire l'utilisation du plastique à usage unique dans le cadre de nos activités.

- **Emballage en amont dans notre chaîne d'approvisionnement.** L'emballage de nos produits de marques privées respecte les principes de notre [Politique de gestion des emballages et imprimés](#). Veuillez vous référer à la section Emballages et imprimés de notre [rapport de responsabilité d'entreprise 2024](#) pour plus de détails sur nos initiatives d'amélioration des emballages.
- **Réutilisation et recyclage.** METRO a mis en place des programmes de réutilisation avec ses fournisseurs et dans le cadre de ses propres activités afin de soutenir une économie circulaire. Ces programmes comprennent notamment la réutilisation des palettes, des supports métalliques pour les présentoirs de produits de jardinage et des caisses de lait. Nous utilisons également des contenants réutilisables pour transporter certains produits des CD vers les magasins.

Dans le cadre de nos activités, nous avons mis en œuvre diverses solutions afin d'éviter que des matières recyclables ne se retrouvent dans les déchets. Ces solutions comprennent la récupération du carton, de la pellicule de plastique, du papier mélangé, des plastiques légers rigides, des conserves de métal, du carton ciré, des boîtes en plastique ondulé, ainsi que des feuilles et des boîtes en polystyrène utilisées dans le transport. En 2024, nous avons poursuivi nos efforts de récupération du bois brisé dans les CD. De plus, nous avons continué l'exploration de solutions pour récupérer les coins de palettes en carton et de plastique dans certains CD qui produisent ces matières. En termes de réutilisation, nous avons implanté diverses mesures telles que la réutilisation des contenants de plastique pour le transport et la distribution de certains produits frais en Ontario. METRO continue d'explorer activement les possibilités de réutilisation et de recyclage de ses matières résiduelles afin de soutenir une économie circulaire.

- **Pertes et gaspillage alimentaires.** Chez METRO, nous suivons la hiérarchie de valorisation des aliments pour nous assurer que nous réduisons d'abord la production de pertes et gaspillage alimentaires dans nos opérations, puis que nous réutilisons, vendons à rabais ou donnons pour nous assurer que les aliments soient consommés par des humains. Enfin, nous récupérons les aliments qui ne sont plus comestibles. Veuillez consulter la section Pertes et gaspillage alimentaires du [rapport de responsabilité d'entreprise 2024](#) ou la [fiche d'information sur les pertes et gaspillage alimentaires](#) pour plus de détails sur nos initiatives pour prévenir les pertes et le gaspillage alimentaire (y compris des informations concernant notre partenariat avec Too Good To Go et Food Hero).

## 2.3 Récupération des matières organiques

En ce qui concerne les aliments qui ne sont plus comestibles pour l'humain, nous nous efforçons d'en récupérer une grande partie grâce à des partenariats avec des exploitations agricoles locales et des fournisseurs de services de récupération des matières organiques. À la fin de l'année 2023, nous avons lancé un nouveau programme de récupération de matières organiques qui vise à valoriser les matières organiques non comestibles dans nos CD. Le programme a été déployé avec grand succès dans le réseau des CD alimentaires. Ce programme a permis de détourner plusieurs tonnes de matières organiques de l'enfouissement.

- **Matières résiduelles.** Les matières résiduelles non dangereuses générées par nos activités sont gérés par des tiers - METRO ne traite pas ses matières résiduelles sur le site même. Les clauses contractuelles exigent que ces tiers se conforment à toutes les lois et réglementations applicables. Outre l'établissement d'une conformité générale dans nos contrats, METRO visite occasionnellement les sites des fournisseurs de services pour observer les processus et

demande des documents tels que des billets de réception pour s'assurer que les matières ont bien été livrées aux installations prévues. Cela permet à METRO de s'assurer que ses fournisseurs de services gèrent ses matières résiduelles en donnant la priorité au recyclage et à la récupération des matières organiques dans la mesure du possible. Grâce à ce type de retour d'informations et d'engagement, METRO comprend mieux les matières produites et leur destination finale, ce qui permet d'optimiser les programmes de recyclage et de récupération et soutenir l'économie circulaire.

Bien que METRO génère de petites quantités de matières résiduelles dangereuses dans le cadre de ses activités, nous estimons que cela n'est pas significatif. Lorsque ces matières dangereuses sont produites dans le cadre de nos activités, elles sont gérées par des fournisseurs conformément aux lois et réglementations en vigueur.

- **Prévenir la production de matières résiduelles en aval.** METRO participe à des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) dans toutes les provinces où elle opère. Ces programmes concernent notamment le papier imprimé, les emballages et les piles. METRO est un membre fondateur de [Circular Materials](#), une organisation de responsabilité du producteur créée pour aider les producteurs à mettre en place des systèmes de recyclage plus efficaces à travers le Canada. En outre, nos magasins du Québec participent au programme provincial de consigne des bouteilles en offrant à leur clientèle l'accès à des machines de retour des bouteilles consignées.

### **Section 3 : Comment nous calculons la diversion des matières résiduelles**

Pour évaluer nos progrès vers l'atteinte de nos objectifs, METRO utilise la diversion des matières résiduelles comme indicateur. En 2024, METRO a retenu les services d'un consultant pour fournir une expertise sur un projet visant à mettre à jour notre méthodologie de calcul du taux de diversion des matières résiduelles afin d'inclure des mesures de réutilisation et de réduction, conformément aux exigences du programme de certification TRUE. L'objectif de cette démarche était que la réutilisation prolonge la durée de vie des produits et des matériaux, réduisant ainsi la demande de nouvelles ressources. En prenant en compte la réutilisation, l'efficacité globale des efforts de diversion des déchets est plus précisément représentée, mettant en évidence une stratégie de durabilité plus complète. Bien que la méthodologie mise à jour de calcul du taux de diversion ait augmenté les taux de diversion pour certains CD, elle a eu un impact minimal sur les taux de diversion spécifiques des magasins et sur les taux de diversion globaux des magasins.

Le taux de diversion est un calcul qui permet de déterminer la proportion de matière réduite à la source, réutilisée et détournée de l'enfouissement ou de l'incinération comparativement aux matières résiduelles totales produites incluant les matières réutilisées ou réduites à la source.

Les données relatives au poids provenant des fournisseurs de services, partenaires et départements internes sont utilisées pour calculer le taux de diversion des matières résiduelles (avec des estimations si nécessaire). Les données relatives au poids sont collectées à l'aide de rapports mensuels, trimestriels ou annuels, ainsi que des factures. Une fois reçues, les données sont examinées à des fins d'assurance et de contrôle de la qualité, et des suivis sont effectués si nécessaire pour garantir leur validité et exactitude. Nous collaborons avec nos fournisseurs de services et partenaires afin de comprendre leurs méthodes de calcul des tonnages (et des estimations, le cas échéant). Un audit interne est réalisé chaque année avant la publication des données externes afin de garantir l'intégrité des données.

Les programmes de diversion ne s'appliquent pas à tous les magasins et CD, mais à l'égard de ceux pour lesquels ils s'appliquent, ils comprennent généralement les éléments suivants :

- Matières organiques – propre à la consommation humaine (dons de nourriture, programmes de surplus alimentaires)
- Matières organiques non comestibles pour l'humain (programmes de récupération des matières organiques, programmes de dons pour animaux)
- Carton (pour le recyclage)
- Pellicule de plastique (pour le recyclage)
- Matières recyclables mixtes (plastique rigide léger, papier, métal, carton ciré, coins de plastique)
- Bois brisé (pour le suprarecyclage)
- Ordures (déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération)

En plus de nos programmes de diversion, voici quelques matières réutilisables désormais incluses dans le calcul de notre taux de diversion :

- Contenants en plastique réutilisables, y compris les contenants IFCO (qui remplacent les boîtes d'expédition)
- Caisses à œufs en métal réutilisables (qui remplacent les boîtes à usage unique)
- Bacs de plastique réutilisables utilisés dans notre CD de commerce électronique (qui remplacent les boîtes à usage unique)




À mesure que nous mettons en œuvre de nouvelles initiatives de réutilisation et de réduction dans nos opérations pour réduire l'utilisation de matières à usage unique, ces efforts seront pris en compte dans notre taux de diversion.

## **Section 4: Où en sommes-nous?**

### **4.1 Magasins d'alimentation corporatifs et franchisés**

En 2024, le taux de diversion des matières résiduelles des magasins de METRO est de 72 % comparativement à 66 % en 2023. Le tableau 1 ci-dessous démontre les progrès vers l'atteinte de nos objectifs.

**Tableau 1** - Pourcentage des magasins par intervalle de diversion des matières résiduelles

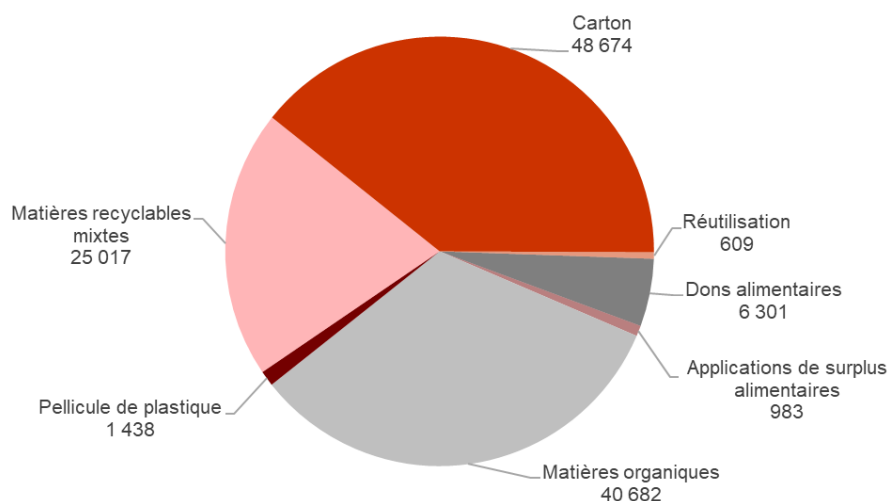
<b>Objectif</b>	<b>% magasins (2023)</b>	<b>% magasins (2024)</b>	<b>Progrès</b>
Atteindre zéro déchet pour 25 % des magasins	1.5 %	7.5 %	 Progrès avec des défis
Atteindre un taux de diversion entre 80 % et 89 % pour 25 % des magasins	15.5 %	27.2 %	 Atteint
Atteindre un taux de diversion minimal de 50 % pour tous les magasins	89.1 %	96.7 %	 Progrès comme prévu

Le total des matières résiduelles générées par les magasins pour la période de déclaration est compris entre 47 910 tonnes envoyées à l'enfouissement ou à l'incinération et 123 704 tonnes valorisées grâce aux programmes de récupération ainsi qu'aux mesures de réduction et de réutilisation (123 096 tonnes métriques lorsqu'on exclut des mesures de réduction et de réutilisation). Au cours de la période précédente

(2023), le total de matières résiduelles générées comprend 57 457 tonnes envoyées à l'enfouissement ou à l'incinération et 111 587 tonnes valorisées grâce aux programmes de récupération (mesures de réduction et de réutilisation non incluses en 2023). De façon générale, les matières envoyées à l'enfouissement par nos magasins ont diminué comparativement à 2023, alors que les matières récupérées et matières issues des mesures de réutilisation et de réduction ont augmenté.

Nos programmes de recyclage et de récupération sont essentiels à la diversion de nos matières résiduelles. Le graphique 1 ci-dessous indique le poids des matières récupérées au cours de la période de déclaration 2024 (en tonnes métriques (TM)).

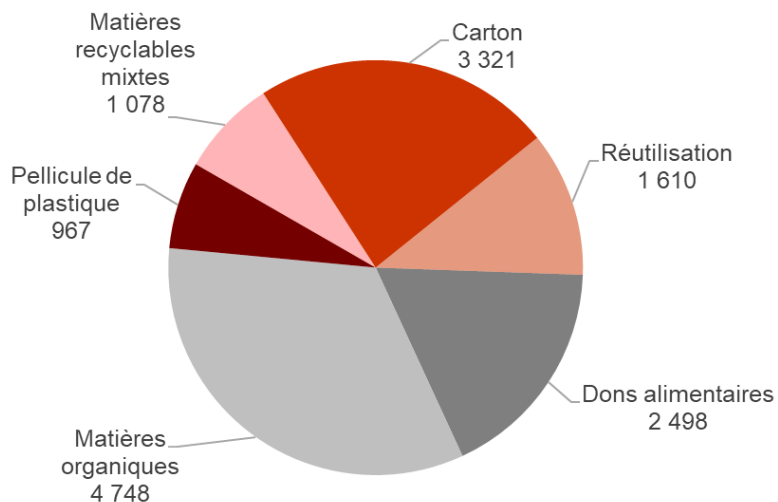
**Graphique 1 - Quantités de matières récupérées dans les magasins corporatifs et franchisés (TM)**



## 4.2 CD

Le taux de diversion global des matières résiduelles de METRO pour les CD était de 82 %. Le graphique 2 ci-dessous indique le poids des matières récupérées au cours de l'année de référence 2024 (en tonnes métriques).

**Graphique 2 – Quantités de matières récupérées dans les CD (TM)**









Le total des matières résiduelles générées par les CD pour la période de déclaration s'élève à 17 354 tonnes métriques, dont 3 132 tonnes métriques ont été envoyées à l'enfouissement ou à l'incinération et 14 222 tonnes métriques ont été valorisées incluant les mesures de réduction/réutilisation. Ce chiffre diffère de celui de l'année dernière, où le total des déchets générés était de 14 773 tonnes - une quantité globale inférieure - dont 4 960 tonnes métriques destinées à l'enfouissement ou à l'incinération et 9 813 tonnes métriques aux programmes de récupération (excluant les mesures de réduction/réutilisation). De manière générale, nous avons capté une quantité beaucoup plus importante de matières dans nos programmes de récupération par rapport à l'année dernière.

En 2024, les CD ont offert aux banques alimentaires un total de 2 498 tonnes métriques d'aliments, une augmentation importante comparativement à l'année dernière, attribuée à l'amélioration du système de collecte de données, et ont diverti 3 321 tonnes métriques de carton, reflétant une meilleure formation et une sensibilisation accrue des équipes suite à l'éducation des gestionnaires.

**Tableau 2 - Taux de diversion des matières résiduelles par province et par type de centre**

Province	Type de CD	Taux de diversion 2023	Taux de diversion 2024	Statut de l'objectif
ON	CD alimentaire	43 %	74.3 %	 Progrès avec défis
	CD pharmacie	87 %	91.5 %	 Progrès comme prévu
QC	CD alimentaire	78 %	83.6 %	 Progrès avec défis
	CD pharmacie	89 %	92.6 %	 Progrès comme prévu

**Tableau 3 - Nombre de CD atteignant l'objectif zéro déchet (taux de diversion de 90 %)**

Province	Type de CD	Zéro déchet atteint	En progrès
ON	CD alimentaire	2	5
	CD pharmacie	1	0
QC	CD alimentaire	3	7
	CD pharmacie	1	1

## **Section 5: Notre stratégie en action**

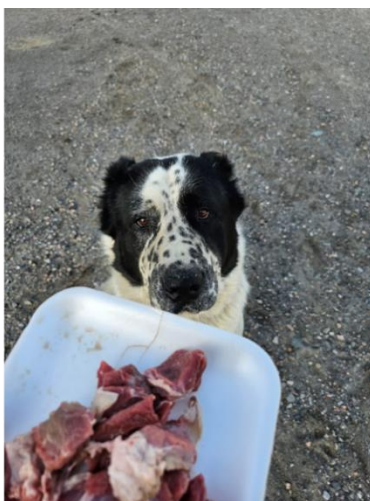
### **5.1 Magasins**

L'augmentation de la diversion des matières résiduelles est restée une priorité cette année. L'une de nos techniques pour nous efforcer d'accroître la diversion a été de sensibiliser nos parties prenantes à nos performances et à nos programmes. Pour ce faire, nous avons élaboré et mis en œuvre des plans d'amélioration de la diversion dans les magasins corporatifs et franchisés du Québec, dans les magasins corporatifs de l'Ontario, dans les magasins Food Basics, Adonis et Super C, en accordant la priorité aux magasins dont le taux de diversion était inférieur à 50 %. Il s'agissait d'effectuer une analyse des causes fondamentales pour comprendre les raisons des faibles taux de diversion, d'identifier et de mettre en œuvre des mesures spécifiques aux magasins pour augmenter la diversion. De plus, pour sensibiliser les employé·e·s aux programmes de récupération, nous avons déployé une nouvelle signalisation pour les programmes de diversion en magasin.

Au-delà de la sensibilisation, nous nous sommes engagés dans une vaste collaboration avec diverses équipes interfonctionnelles et fournisseurs de services externes afin d'améliorer stratégiquement les programmes existants et d'introduire de nouvelles initiatives. Suivant le succès des projets pilotes de l'année dernière avec Loop Resource Ltd. et des refuges fauniques, nous avons déployé le programme de dons alimentaires pour animaux à des magasins additionnels. À travers notre réseau de magasins corporatifs, 39 magasins ont conclu des partenariats avec des fermes pour la récupération de leurs matières organiques, quatre (4) magasins avec des refuges fauniques et un magasin avec un zoo local.

Malgré les défis rencontrés l'année dernière avec un projet pilote sur l'intelligence artificielle, nous avons déployé un nouveau projet pilote cette année avec une technologie différente qui permet d'obtenir de l'information sur les matières récupérables entrant dans le compacteur à déchets du magasin. Les résultats du projet pilote seront évalués afin de décider s'il convient de l'étendre à d'autres magasins.

- **Supporter les fermiers locaux.** En 2024, nous avons formalisé notre partenariat avec Loop Resource Ltd qui met en relation des supermarchés avec des exploitations agricoles locales. Ce partenariat, qui implique la collecte de matières organiques non comestibles, nous a permis d'étendre notre soutien aux exploitations agricoles des communautés dans lesquelles nous opérons, de soutenir un système alimentaire circulaire afin d'éviter que des aliments ne soient mis aux déchets.
- **Nourrir la santé et le bien-être de nos communautés fauniques.** En 2024, le Zoo de Granby, situé au Québec, a débuté un partenariat avec son magasin Super C local. Le magasin offre des fruits et légumes invendus à l'organisme de protection des animaux.



- **Cultiver une culture de durabilité environnementale.** En 2024, nous avons lancé une nouvelle version de nos programmes d'Ambassadeurs Environnement, en commençant par Food Basics et Super C. Grâce à cette initiative, l'équipe Environnement vise à organiser des réunions virtuelles avec les Ambassadeurs pour faciliter le partage des meilleures pratiques entre les magasins et établir une communication directe avec l'équipe Environnement. Avec les directeurs de magasins, les Ambassadeurs sont les personnes de référence pour les collègues de magasin sur toutes les questions de durabilité. Ils exécutent des listes de contrôle régulières pour s'assurer que chaque département participe activement aux programmes de diversion.

Veillez vous référer à la section Pertes et gaspillage alimentaires du [rapport de responsabilité d'entreprise 2024](#) ou à la [fiche d'information sur les Pertes et gaspillage alimentaires](#) pour plus de détails sur les initiatives de diversion en lien avec les surplus alimentaires pour consommation humaine.

## 5.2 Centres de distribution et de production (CD)

Dans la dernière année, METRO a mis l'accent sur deux aspects de la gestion des matières résiduelles de ses CD : les processus d'acquisition des données et l'optimisation des programmes. Tout comme l'an dernier, METRO améliore continuellement la collecte et l'intégrité des données en travaillant diligemment avec ses différents collaborateurs pour s'assurer que les données sont bien saisies et représentées sur les factures et les rapports reçus. À l'interne, METRO a mis en place de nouveaux flux pour acquérir des données auprès des parties prenantes internes à l'aide de processus automatisés et rationalisés.

En plus d'améliorer la collecte de données elle-même, METRO continue à analyser sa performance par le biais d'audits de caractérisation des déchets qui permettent l'analyse des matières qui entrent dans les flux de déchets.

En améliorant ses données, METRO peut identifier avec plus d'assurance ses lacunes en matière de performance. Par exemple, il est possible de voir quels programmes et quels sites sont moins performants en analysant leurs données. Ce faisant, METRO va mettre à jour les plans d'amélioration spécifiques pour les CD peu performants afin de s'assurer que leur équipe de direction est consciente de leur performance et des meilleures pratiques à adopter parmi leurs activités.

L'amélioration de la performance de nos CD résulte en grande partie du fait qu'ils ont tous les programmes de diversion requis afin d'optimiser la diversion des matières résiduelles et d'éviter d'envoyer des matières récupérables à l'enfouissement.

En 2024, METRO a mis en place un programme de recyclage pour les coins de palettes en plastique qui proviennent des livraisons des boîtes de bananes à certains CD, ce qui contribue de façon significative à la réduction des matières allant à l'enfouissement.

De plus, METRO a développé un partenariat avec un prestataire de services national, afin d'offrir un programme de récupération des matières organiques spécialement conçu pour les besoins de nos CD. Grâce à des consultations avec nos centres, METRO a pu identifier les défis de la récupération des matières organiques et a implanté avec succès la collecte des matières organiques sans compromettre l'efficacité. Ce programme a été lancé en octobre 2023.

En 2024, un nouveau groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles des CD a été créé pour identifier les défis et les opportunités, et pour créer un espace commun pour partager les meilleures pratiques de leadership à travers les CD.